Hanouka à l'Élysée: comment Emmanuel Macron a allumé une polémique sur la laïcité

C'est sous ce titre faisant suite au déclenchement d'une polémique que *Louis Hausler* et *Martin Lagrave*, journalistes au *Figaro* rapportent « le fâcheux incident » qui a eu cours à l'Elysée le 7 décembre 2023, premier jour de la fête des lumières de Hanouka dans la religion juive.

Le président a en effet assisté à un geste religieux marquant le début de la fête juive…

Les deux journalistes précisent :

« Un simple geste, une bougie allumée, et aussitôt le feu dans la classe politique. En participant jeudi soir, dans la salle des fêtes de l'Élysée, à une cérémonie marquant le début de Hanouka, la fête juive des lumières, Emmanuel Macron a déclenché une salve de critiques lui reprochant un manquement à la laïcité. L'événement, qui n'avait pas été publiquement annoncé par la présidence, rassemblait la Conférence européenne des rabbins, qui a décerné au chef de l'État le prix Lord-Jacobovits récompensant l'engagement de la France contre l'antisémitisme. Après la remise du prix, le grand rabbin de France, Haïm Korsia, a allumé sur scène la première bougie du chandelier de Hanouka. L'assistance a alors entonné le chant traditionnel hébraïque *Ma'oz Tsour*, tandis qu'Emmanuel Macron assistait silencieusement à la

scène, mains jointes et sourire aux lèvres… (voir la suite à . ***https://www.lefigarohttps://www.lefigaro.fr/politique/hanouka-a-l-elysee-comment-emmanuel-macron-a-allume-une-polemique-sur-la-laicite-20231208.fr/***

Le même 8 décembre 2023 on pouvait en effet découvrir à *Public Sénat* , sous la plume de *Romain David* :

Hanouka à l'Elysée

« Faute morale », « idée stupide », « sujet explosif »…

Les sénateurs fustigent l'attitude d'Emmanuel Macron

R. David poursuit : :

« Et pour l'Aïd, on égorgera un mouton sur les marches de l'Elysée ? », s'étrangle, furieuse, une sénatrice de droite face aux images d'Emmanuel Macron aux côtés du grand rabbin de France, en train d'allumer dans la salle des fêtes de l'Elysée, la première bougie du chandelier à neuf branches pour Hanouka, la fête des lumières dans le Judaïsme. Les vidéos de cette séquence, qui s'est déroulée jeudi soir au 55 Rue du Faubourg Saint-Honoré, alors que le président de la République s'est vu remettre le prix de la Conférence européenne des rabbins (CER) pour la lutte contre l'antisémitisme et la sauvegarde des libertés religieuses, ont

largement circulé sur les réseaux sociaux. Elles ont déclenché une tempête de réactions politiques et attiré une pluie de critiques sur le chef de l'Etat, largement accusé d'avoir porté atteinte à la laïcité en laissant se dérouler une cérémonie à caractère religieux dans le plus emblématique des palais de la République. Au Sénat notamment, à droite comme à gauche, la scène a beaucoup de mal à passer. » (cf. ***https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/hanouka-a-lelysee-faute-morale-idee-stupide-sujet-explosif-les-senateurs-fustigent-lattitude-d***)

Et pourtant il fallait,selon un communiqué de la LICRA, que l'on retrouvera ci-dessous **« *plus que jamais***, *insister sur les principes républicains, à commencer par celui qui impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction* » !

Les Associations laïques n'ont pas tardé à communiquer sur cet évènemnt incongru. On notera ici pour mémoire :

-Celui de l'UFAL intitulé : ***Laïcité bafouée : L'UFAL dénonce la participation du Président Macron à une célébration de Hanouka à l'Élysée.***

Nicolas Gavrilenko y souligne :

« *L'Union des Familles Laïques* condamne fermement la participation du Président Emmanuel Macron à la célébration

de Hanouka, hier soir, avec le Grand Rabbin de France à l'Élysée : cet événement est une atteinte flagrante à la laïcité.À la veille du 9 décembre, jour anniversaire de la promulgation de la loi de Séparation des Églises et de l'État en 1905, nous attendions un rappel de l'importance du principe de laïcité qui garantit l'égalité et la liberté de conscience pour tous ainsi que la séparation « (Cf. ***https://www.ufal.org/laicite/laicite-communiques-de-presse/laicite-bafouee-lufal-denonce-la-participation-du-president-macron-a-une-celebration-de-hanouka-a-lelysee/***)

-Celui du Comité Laïcité République (CLR) intitulé :

.Hanouka à l'Elysée : le Comité Laïcité Limousin épingle Emmanuel Macron" (lepopulaire.fr , 10 déc. 23),11 décembre 2023

"Avant de déposer la gerbe, le président du Comité Damien Audonnet a "verbalisé" le contrevenant à la laïcité Emmanuel Macron. « Lorsque le Président de la République, sous couvert d'un soutien au peuple juif, reçoit dans les salons de l'Elysée l'allumage de la première bougie d'Hanouka, il contrevient au principe de la laïcité », a affirmé Damien Audonnet. « Il en serait de même s'il célébrait le Ramadan ou Pâques. Un Président de la République doit être le premier garant de la séparation des églises et de l'Etat. »(Cf. ***https://laicite-republique.org/hanouka-a-l-elysee-le-comite-laicite-limousin-epingle-emmanuel-macron.htm)***

-Celui du Comité Laïcité République (national) intitulé :*Une fois encore, le président de la République démontre son faible attachement à la laïcité (CLR, 9 déc. 23)*

Le *Comité Laïcité Republique* a, à maintes reprises, exprimé son désarroi devant les voies choisies par le président de la République pour exprimer son attachement à la laïcité. Une fois encore, en faisant de l'Elysée le lieu d'une pratique religieuse, il démontre son faible attachement à ce principe si essentiel par les temps que traverse notre République.

À la veille de l'anniversaire de la Loi de Séparation, nous étions en droit d'attendre une position plus républicaine (cf. ***https://www.laicite-republique.org/une-fois-encore-le-president-de-la-republique-demontre-son-faible-attachement-a.html***)

-**Celui de la LICRA** intitulé *Feu sur la laïcité* et paru dans DDV : (par Emmanuel Debono, rédacteur en chef)

« Le principe de laïcité ne saurait privilégier aucune religion. Allumer une bougie pour Hanouka à l'Élysée a été une erreur d'autant plus regrettable que près de quatre Français musulmans sur cinq perçoivent l'application de la laïcité comme discriminatoire à leur encontre, selon un sondage de l'Ifop. Une majorité d'entre eux conteste ainsi la loi de 2004 mais aussi celle de 1905, nous apprend cette étude. Défendre la laïcité impose plus que jamais vigilance et exigence face à cette rupture philosophique constatée au sein de notre population. Dans un communiqué publié le 8 décembre en réaction à l'allumage, la veille, d'une bougie à l'Élysée pour la fête juive de Hanouka, la Licra rappelait que

la laïcité est « un principe qui constitue la pierre angulaire de la République ». Couplé avec un chant religieux, le geste présidentiel a inspiré de multiples réactions désapprobatrices, malgré la nature de l'événement (la remise à la France et à Emmanuel Macron du prix Lord Jakobovits récompensant la lutte contre l'antisémitisme) et un contexte dramatique d'affirmation de l'antisémitisme dans l'espace public »

Selon la LICRA : « Assister à une manifestation culturelle, ce n'est pas porter atteinte à la laïcité », s'est-on justifié dans l'entourage du Président, alors que le ministre de l'Intérieur jugeait « normal » que le plus haut personnage de l'État se « mette à côté de nos compatriotes juifs ». De nombreuses voix ont au contraire souligné qu'il y avait des lieux pour cela, et que la manifestation du 12 novembre contre l'antisémitisme eût été plus indiquée pour faire montre d'une telle solidarité que le siège de la présidence de la République. (cf. ***https://www.leddv.fr/opinion/editorial/feu-sur-la-laicite-20231209***)

-Celui de l'Association des Libres Penseurs de France intitulé **:** *Hanouka à l'Élysée ! À quand l'encensoir et le tapis de prière ?…*

« Le Président de la République refuse de participer à une marche républicaine, laïque et citoyenne contre l'antisémitisme et fait célébrer une cérémonie religieuse juive à l'Élysée, le palais de la République. Cherchez l'erreur !

« L'ADLPF condamne vigoureusement cette nouvelle atteinte à la laïcité du premier magistrat de la République. Célébrer Hanouka à l'Élysée, en présence du grand rabbin de France la veille de la date anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État est une provocation et une inconséquence politique grosse de dangers.
Dans une situation internationale porteuse de graves instabilités, dans une France où 58% de la population se déclare sans attache religieuse, le président de la République garant de l'unité nationale joue avec le feu et risque d'allumer un affrontement communautariste dont une stricte laïcité nous protège… » Cf. ***https://www.libre-penseur-adlpf.com/liberte-de-conscience/laicite/hanouka-a-lelysee-a-quand-lencensoir-et-le-tapis-de-priere/*** "

On ne peut être exhaustif en la matière ; d'autres medias portent aussi des jugements sévères sur la signification que revêt cet évènement tant sur le plan du strict respect de la laïcité de nos institutions que sur celui de son effet pervers sur les tensions présentes au sein de notre société.

Le visiteurs de ce site pourront s'en convaincre en consultant l'article dévolu à cette question écrit par ***Catherine Kintzler*** philosophe de la laïcité, publié dans son blog revue *Mezetulle* le 9 décembre 2023 . Il est intitulé :

« La République ne reconnaît aucun culte », vraiment ?

Le « moment Hanouka » à l'Élysée

Il fait apparaître que : « ***En accueillant le 7 décembre une célébration cultuelle à l'Élysée, le chef de l'État français oublie qu'il est président de la République. Il commet une faute institutionnelle en enfreignant le principe de laïcité, il fait obstacle au travail des professeurs, il ravive et attise la compétition communautariste, il expose ceux qu'il prétend protéger et les réduit à une appartenance confessionnelle, il confond la Nation avec un amas de grumeaux convictionnels et identitaires »***

Les visiteurs pouront y accéder directement **en cliquant ici** (fichier joint). Ils le trouveront également –commentaires en sus- en se rendant à l'URL : ***https://www.mezetulle.fr/la-republique-ne-reconnait-aucun-culte-vraiment***/

Nous remercions vivement *Catherine Kintzler* de nous autoriser à représenter cet article original sur ce site.